

OTRE

# Transition énergétique du Transport Routier de Marchandises – Travaux de la feuille de route de décarbonation du transport routier

25 MAI 2023



**Pour répondre à la demande des transporteurs, le ministère des Transports a organisé une large concertation à travers une « Task-Force », réunissant de janvier 2021 à juin 2022, les transporteurs, les constructeurs de véhicules et les énergéticiens afin d'établir un constat partagé entre l'ensemble de ces acteurs. Ces réflexions ont permis ensuite d'alimenter les travaux d'élaboration de la feuille de route de décarbonation des véhicules lourds prévus par l'article 301 de la Loi Climat et Résilience. Leurs conclusions ont été remises au ministre des Transports, Clément BEAUNE, le 24 mai 2023.**

L'objectif de ces travaux était de travailler sur la transition énergétique du secteur des transports routiers avec comme base de travail les hypothèses de capacité de production de véhicules par type d'énergie telles qu'elles avaient été établies en mars 2020 dans Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 3).

Découvrez les documents de synthèses de ces travaux :

- [La feuille de route véhicules lourds](#)
- [Les annexes de la feuille de route](#)
- [La note de position des Organisations Professionnelles](#)